



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE FEVRIER 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**      **DÉCISION N° DM-23-030**  
**EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « LUCA SERVICES », « NANOBULLE », « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » et « ABY GARDNER », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LUCA SERVICES » dont le siège est situé 28, rue Jules Guesde à GAGNY (93220), représentée par Monsieur Luca RIGAILL.

Durée : du lundi 30 janvier 2023 à 11h00 au lundi 6 février 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « NANOBULLE » dont le siège est situé 19 rue de la Prévoyance à VINCENNES (94300), représentée par Monsieur Mathieu SRAKA.

Durée : du lundi 6 février 2023 à 11h00 au lundi 13 février 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » dont le siège est situé 1, chemin des Beaumonts à VILLECRESNES (94440), représentée par Madame Cécile BAPTISTA.

Durée : du lundi 13 février 2023 à 11h00 au lundi 20 février 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé 20 avenue Paul Doumer à NEUILLY-SUR-MARNE (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ.  
Durée : du lundi 20 février 2023 à 11h00 au lundi 27 février 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**